



Guide d'inscription

Depuis quelques années, la France garantit la participation des personnes en situation de fragilité, (qu'il s'agisse de handicap physique ou de handicap « social ») à la vie sociale et citoyenne du pays.

La réalité actuelle de l'inclusion sociale n'est pas au même niveau pour tous les français, l'accompagnement et l'engagement d'associations, ou organismes à but non lucratif, est indispensable aux côtés de ces personnes en situation de fragilité.

Cette démarche d'inclusion touche plusieurs domaines : le logement, la mobilité, l'emploi, l'accès à la parentalité, la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique ou encore l'accessibilité aux services publics.

Dossier

Le dossier de candidature, sous format pdf saisissable, ainsi que les annexes scannées doivent être adressés exclusivement par voie électronique : atoutsoleil@generali.fr. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Liste des pièces complémentaires à joindre au dossier :

- les statuts de l'association ;
- la liste des membres du bureau ;
- la copie de la publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel ;
- les logos de l'association (format jpg ou eps) ;
- Le budget détaillé ;
- autres (informations complémentaires, devis, articles de presse, photographies...)

Envoi du dossier

Date limite de réception des dossiers : **25 juillet 2017**. Merci d'adresser le dossier de candidature et les pièces complémentaires par mail à : atoutsoleil@generali.fr.

Procédure de sélection des projets

Après une présentation des projets reçus, les dossiers seront examinés par un jury final. La participation à Atout Soleil implique l'acceptation pleine et entière du règlement.